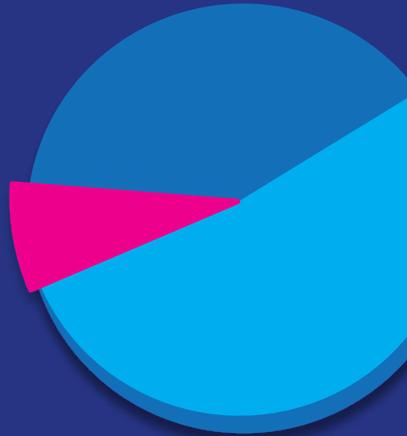




Compte rendu d'activités

2024



Fédération du Bas-Rhin pour la Pêche et la
Protection des Milieux Aquatique

Table des matières

Vie associative	3
Conseil d'administration	3
Participation aux événements et réunions de travail du réseau SAAPL	3
Rappel de la composition du CA et du bureau de la fédération	4
Comptes rendus d'activités des AAPPMA	5
Formation des bénévoles	6
Rapport d'activités pôle administratif	7
Gestion de la vente de cartes de pêche / Effectif de pêcheurs	7
Bilan des ventes de cartes	7
Redevance pour protection du Milieu Aquatique (RMA).	9
Aide et suivi des obligations statutaires des AAPPMA	10
Rapports d'activités des AAPPMA	10
Statuts	10
Gestion des accès à la base nautique de l'UNAP	12
Rapport d'activité pôle technique	13
Connaissance des milieux aquatiques.....	13
Suivi thermique des cours d'eau du département.....	13
Suivi de travaux : aménagements sur la Zorn à Steinbourg.....	15
Suivi de l'abaissement du Rhin.....	16
Réseau de suivi des peuplements piscicoles	16
Suivi du peuplement piscicole du delta de la Sauer	17
Pêches de sauvetage	18
Cartographie des cours d'eau	18
Etudes pré-opérationnelles, travaux de restauration des milieux aquatiques et appui technique	19
Restauration de la continuité écologique sur la Magel.....	19
Restauration de la continuité écologique sur le Giessen	20
Restauration de la continuité écologique sur la Climontaine.....	21
Réunions externes auprès de différents organismes et avis techniques	21
Rapport d'activités du pôle développement	22

Animations	22
Sensibilisation au milieu aquatique.....	22
Ateliers Pêche Nature	22
Soutien aux APN bénévoles des AAPPMA	23
Dotations et subventions	24
Salons	24
Empoisonnement des lots de pêche	26
Subventions.....	26
Immersion	26
Communication	27
Réalisation du guide de la pêche 2024 :	27
Gestion des réseaux sociaux et du site internet:.....	27
Campagne Mailing Info Pêche :	27
Etude du poids socio-économique dans le Bas-Rhin :.....	28
Participation au groupe de travail “sensibilisation aux poissons migrateurs”	28
Soutien à la fédération de chasse pour son action “j’aime la nature propre”.	29
Aménagements et accessibilité halieutiques	30
Personnes à mobilité réduite (PMR).....	30
Autorisations de circuler	30
Panneaux.....	31
Garderie.....	32
Bilan	32
Accompagnement des bénévoles.....	33
Formation	33
Sentinelles de la nature.....	34
Suivi abaissement du Vieux-Rhin au Rohrschollen	35
Défense des intérêts des pêcheurs.....	36
Pêche au vif	36
Cormorans	37

Vie associative

Conseil d'administration

En 2024, le conseil d'administration de la fédération s'est réuni 6 fois pour traiter les dossiers importants.

Le bureau quant à lui s'est réuni régulièrement tous les 15 jours.

Participation aux événements et réunions de travail du réseau SAAPL

La fédération était présente :

A l'assemblée générale ordinaire de la fédération Nationale de la Pêche en France à Paris.

A l'assemblée générale de l'Association Régionale des fédérations du Grand Est.

A l'assemblée générale de l'Union de Bassin Rhin Meuse

A l'assemblée générale de l'Union Réciprocaire du Nord Est.

Rappel de la composition du CA et du bureau de la fédération

Les personnes suivantes ont été élues au conseil d'administration de la fédération :

Monsieur BRUNSWILLER Claude – AAPPMA de Chatenois
Monsieur EPPINGER Mickael – AAPPMA de Schweighouse sur Moder
Monsieur GERBER Martin – AAPPMA de Seltz
Monsieur HILD Patrick – AAPPMA de Gambsheim
Monsieur JOCHEM Henri – AAPPMA de Obermodern
Monsieur KOEBEL Jean Claude – AAPPMA de Betschdorf
Monsieur KONRATH Alfred – AAPPMA de Brumath
Monsieur MATHIEU Patrick – AAPPMA de la Magel
Monsieur PFLEGER Guy – AAPPMA de Rhinau
Monsieur REHM Bernard – AAPPMA de Lipsheim
Monsieur REINBOLD Patrick – AAPPMA de Artolsheim
Monsieur SCHMITT Alain - AAPPMA de Schweighouse sur Moder
Monsieur VINCENT Éric – AAPPMA de la Haute Vallée de la Bruche
Madame VOGT Brigitte – AAPPMA d'Eckbolsheim
Monsieur VOM SCHEIDT Andréas – AAPPMA Strasbourg 1897

Le bureau de la fédération se compose des personnes suivantes :

Président : Monsieur Patrick MATHIEU
1er Vice-Président : Monsieur Andréas VOM SCHEIDT
2ème Vice-Président : Monsieur Éric VINCENT
Trésorier : Monsieur Bernard REHM
Trésorier Adjoint : Madame Brigitte VOGT
Secrétaire : Monsieur Alain SCHMITT
Secrétaire Adjoint : Monsieur Henri JOCHEM

Comptes rendus d'activités des AAPPMA

Conformément à l'article 38 des statuts des AAPPMA, chaque association a l'obligation annuelle de rendre compte de ses activités et de ses finances au préfet sous couvert de sa fédération départementale. Ce bilan annuel devait être transmis au cours du premier trimestre de l'année suivante, soit **au plus tard le 15 mars 2025**.

Depuis 2023, les services de la DDT n'acceptent plus que les seuls comptes rendus renseignés au travers du fichier informatique mis à disposition par la fédération départementale.

En 2024, malgré nos relances, trois associations n'ont pas respecté leurs obligations concernant le vote des nouveaux statuts et/ou leurs rapports d'activités.

La Préfecture a donc procédé au retrait des agréments des AAPPMA de : Gœrsdorf, Niederhaslach et Truites de Strasbourg.

Pour aider les associations dans ces démarches, un tutoriel vidéo reprenant étape par étape le renseignement des données sur le fichier informatique a été transmis mi-janvier 2025. Des bénévoles ressources, déjà aguerris à l'utilisation du tableur, leur ont été proposés pour leur venir en aide.

Au 28 mars 2025, 102 AAPPMA et l'ADAPAEF ont rendu un compte rendu d'activités conforme.

Les 8 AAPPMA n'ayant pas rendu les documents demandés ont été relancées et risquent le retrait de leur agrément. Il s'agit des AAPPMA de : **Benfeld, Blaesheim, Ebersheim, Ernolsheim-Bruche, Ohnheim, Osthouse, Sarre-Union et Soufflenheim**

Le bilan des comptes rendus d'activités des AAPPMA pour 2024 est le suivant :

Surveillance et protection (Actions de protection, Garde pêche) :

Les AAPPMA ont effectué 25 347 heures de bénévolat et ont investi 64 055,91 € pour la protection du milieu aquatique. Elles ont déclaré avoir 81 gardes pêche qui ont réalisé 3921 tournées de surveillance.

Actions de développement (Manifestations) :

Les manifestations de promotion et de développement du loisir pêche organisées par les AAPPMA représentent 34 394 heures de bénévolat.

Aménagements halieutiques :

La création et l'entretien des aménagements halieutiques (pontons, mises à l'eau, chemins d'accès...) représentent 18 028 heures de bénévolat.

Informations, Formation, Education à l'Environnement :

Les actions de sensibilisation (APN, intervention auprès des écoles...) réalisées par les AAPPMA représentent 3 008 heures de bénévolat.

Participer à l'organisation et à la connaissance de la pratique de la pêche :

96 AAPPMA déclarent informer leurs adhérents, que ce soit par leur site internet, réseau sociaux, mailing, dépliant ou document papier, panneaux d'information, affichage, ou par la presse.

Rapport d'activités

pôle administratif

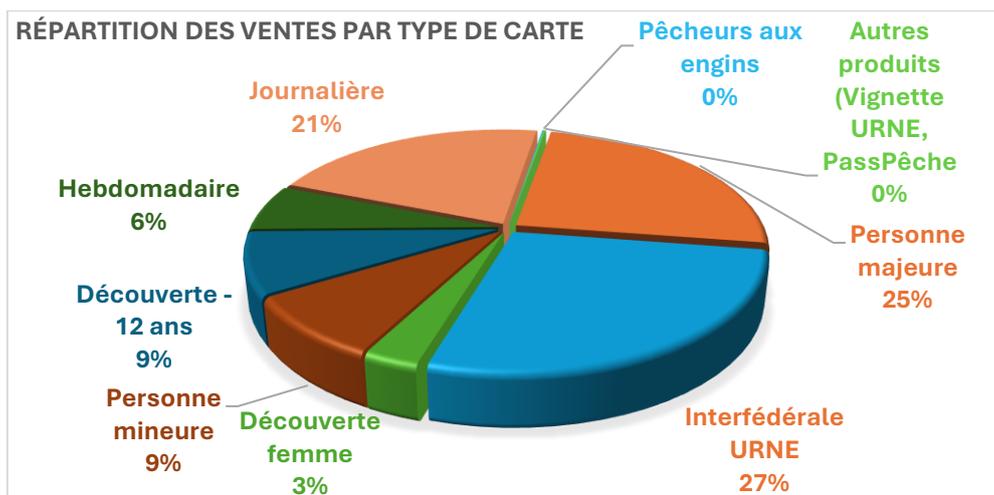
Gestion de la vente de cartes de pêche / Effectif de pêcheurs

Il en est ainsi depuis la mise en œuvre de la dématérialisation des cartes de pêche, la fédération assure au niveau départemental la collecte des informations tarifaires des AAPPMA, leur saisie sur le site www.cartedepeche.fr et la mise à jour des informations du site. Elle est également garante du fonctionnement technique de la plateforme d'administration admin.cartedepeche.fr pour tous les utilisateurs, AAPPMA, dépositaires ou pêcheurs, assure une assistance technique à l'utilisation de la plateforme et répond aux nombreuses demandes d'informations reçues par mail ou téléphone. Cette activité est particulièrement sensible lors des fortes périodes de vente de cartes (mars et mai) et dans la phase préparatoire au lancement de la nouvelle saison (octobre à décembre). Mais la vente des cartes et l'assistance technique impactent également l'activité de la FD tout au long de l'année puisque la FD a procédé à l'établissement et à l'envoi de plusieurs centaines de cartes de pêche.

Bilan des ventes de cartes

En 2024, 34 474 pêcheurs (toute catégorie confondue) ont acheté une carte dans le département. Le nombre total d'adhérents a légèrement diminué par rapport à 2023 (- 2% environ). Le tableau ci-dessous détaille la répartition des ventes par catégorie :

Type de carte	Effectifs
Personne majeure	8 507
Interfédérale URNE	9 404
Découverte femme	1 051
Personne mineure	2 948
Découverte -12 ans	2 930
Hebdomadaire	2 203
Journalière	7 401
Pêcheurs aux engins	30
Autres produits (Vignette URNE, PassPêche)	52



Classement national des ventes de cartes 2024 des 15 1ers départements :

Commandes Placées des 10 meilleurs départements				
Année 2024			Année 2023	
Ventes par Départements au	31-déc.-2024 inclus		31/12/2023 inclus	N-1
Bas-Rhin	34 474	1	35 106	-632
Maine et Loire	33 900	2	34 397	-497
Saône et Loire	33 422	3	35 136	-1 714
Vendée	30 136	4	30 774	-638
Loire-Atlantique	29 613	6	30 397	-784
Ain	29 562	5	29 680	-118
Isère	28 896	7	29 606	-710
Gironde	28 725	8	30 209	-1 484
Nord	27 611	9	28 732	-1 121
Haute-Savoie	27 279	10	28 533	-1 254
Totaux Nationaux	1 452 477		1 516 822	-64 345

Origine de la vente des cartes 2024 :

Origine ventes	Nombre de cartes vendues	Pourcentage
Autres pays	309	0,985%
Allemagne	13744	43,783%
France	17338	55,232%
TOTAL vente 2024	31391	100%

Total vente Cartes : 34 474

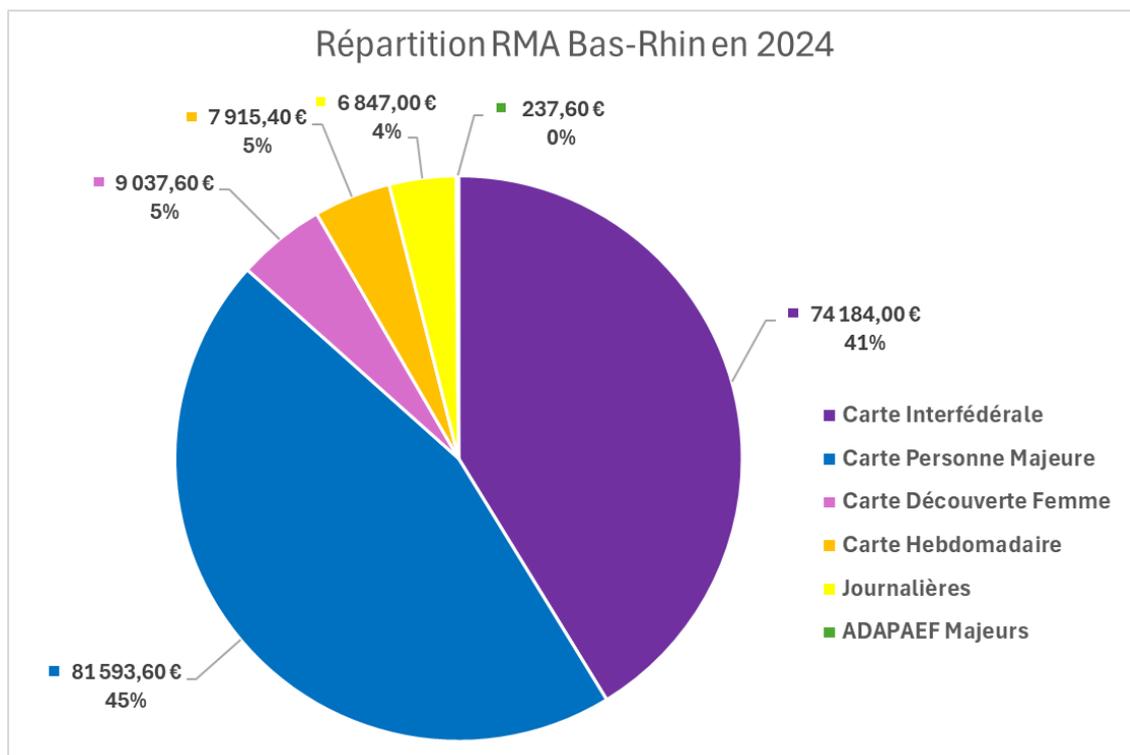
Différence Nb Adhérents et Vte Cartes -3 083 au 31 décembre 2024 inclus

Redevance pour protection du Milieu Aquatique (RMA).

Les montants de la redevance pour protection du milieu aquatique perçue auprès des personnes qui se livrent à l'exercice de la pêche au sein d'une structure mentionnée à l'article L. 213-10-12 du code de l'environnement sont les suivants pour les années 2019 à 2024 incluses :

- 8,80 € par personne majeure qui se livre à l'exercice de la pêche pendant une année ;
- 3,80 € par personne qui se livre à l'exercice de la pêche pendant sept jours consécutifs ;
- 1,00 € par personne qui se livre à l'exercice de la pêche à la journée ;

Au total, la Fédération du Bas-Rhin pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a reversé à l'agence de l'eau 177 195,00 € répartis comme suit :



Aide et suivi des obligations statutaires des AAPPMA

Rapports d'activités des AAPPMA

Conformément à l'article 38 des statuts des AAPPMA, chaque association a l'obligation annuelle de rendre compte de ses activités et de ses finances à la Fédération, qui se charge de les transmettre à la Préfecture.

Ce bilan annuel doit être transmis au cours du premier trimestre de l'année suivante, soit au plus tard le 31 mars.

En début d'année, nous transmettons un fichier informatique pré rempli sous format Excel ou Libre Office. Il ne reste qu'à vérifier et à compléter les renseignements relatifs aux activités de votre AAPPMA.

Pour aider les associations dans ces démarches, un tutoriel vidéo reprenant étape par étape le renseignement des données sur le fichier informatique est disponible sur ce lien <https://www.youtube.com/watch?v=Dqmr96pV2Gw>

Les administrateurs et bénévoles ressources, déjà aguerris à l'utilisation du fichier informatique, viennent en aide des associations rencontrant des difficultés à le remplir.

Afin de pouvoir valoriser le travail des AAPPMA et d'optimiser le traitement des données, nous demandons qu'une version .xlsx (Excel ou Libreoffice) nous soit transmise.

Statuts

À la suite des modifications statutaires réalisés sur le plan national en 2023, une mise à jour des statuts de la Fédération du Bas-Rhin pour la pêche et la protection du Milieu Aquatique a été nécessaire ainsi que pour l'ensemble des associations adhérentes.

Du côté de la préfecture, il s'agit pour les associations, de transmettre à la Fédération les nouveaux statuts votés en Assemblée Général Extraordinaire afin que cette dernière puisse les transmettre en préfecture et ainsi pérenniser leur agrément.

Du côté du tribunal de proximité, il appartient à chaque association de se mettre en conformité selon les directives ci-dessous. La Fédération reste disponible pour toute aide administrative si nécessaire.

MEMO ADMINISTRATIF AAPPMA/ADAPEF



RAPPEL : La Fédération envoie uniquement les documents officiels des AAPPMA/ADAPEF à la préfecture. Les AAPPMA sont chargées de les transmettre directement à leur tribunal de proximité

Points de vigilance et documents originaux à adresser directement au Tribunal de Proximité

- Chaque année, l'original du **PV de l'Assemblée Générale** doit être transmis au Tribunal de proximité.
- En cas d'AG électorale, la **composition du Conseil d'Administration** doit être inscrite au PV de l'AG. Un Conseil d'Administration doit suivre l'AG pour élire les **membres du bureau**. *Le PV de ce Conseil d'Administration avec le nom, l'adresse, la nationalité, le numéro de téléphone et le mail des membres du bureau doit être adressé au Tribunal.*
- Le **nom actuel de l'association** doit toujours être **identique** sur les documents à celui utilisé au moment du dépôt des **statuts initiaux**. En cas de changement de nom souhaité, il faut inscrire ce changement de nom dans un *PV d'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE)* puis transmettre l'original de ce PV au tribunal de proximité.
- Veiller à ce que **l'adresse du siège de l'association** soit toujours connue du tribunal, notamment en cas de changement de Président ou de Trésorier si l'adresse du siège n'est pas celle de l'étang. En cas de changement d'adresse, *le changement doit faire l'objet d'un vote en AGE et l'original du PV doit être transmis au tribunal.*
- Lorsque de nouveaux statuts sont votés en AGE, il faut impérativement transmettre l'original de ces statuts signés au tribunal de proximité en veillant à ce que le nom, la date et les signatures soient cohérentes (le président et le trésorier doivent disposer au préalable de leur agrément).

Ces mêmes éléments doivent être transmis à la Fédération du Bas-Rhin de la Pêche et de la Protection du milieu aquatique par mail à federation@peche67.fr ou par courrier postale au 3 rue Bellevue 67203 OBERSCHAEFFOLSHEIM

La Fédération se charge de faire le lien avec la préfecture pour l'ensemble des associations.

Gestion des accès à la base nautique de l'UNAP

La Fédération met à disposition des pêcheurs une application permettant d'automatiser les adhésions à la base nautique de Plobsheim. Disponible sur le site internet peche67.fr, elle permet à de nombreux pêcheurs d'effectuer leur demande via internet. L'utilisation de cette application permet également un gain de temps conséquent pour les salariés de la Fédération en charge de la gestion des adhésions qui représentent à l'heure actuelle pas loin de **433** adhérents.

Quelques chiffres à retenir pour 2024 :

- **357** badges avec bateau
- **29** badges sans bateau (bateau partagé, pêche à pied, float-tube)
- **47** nouvelles adhésions
- **62** Places de parking occupées
- SOIT AU TOTAL : **433** Adhérents.

Rapport d'activité pôle technique

Connaissance des milieux aquatiques

Suivi thermique des cours d'eau du département

La température est l'un des facteurs écologiques déterminant dans les milieux d'eaux courantes. Elle varie et évolue tout au long du profil longitudinal d'un cours d'eau en fonction de la température atmosphérique, de l'altitude, de la distance à la source, du régime hydrologique, de la présence d'éléments ponctuels au sein de la mosaïque paysagère (ex : plan d'eau), des apports des affluents (ex : rajeunissement thermique), etc.

Le facteur thermique va conditionner les possibilités de développement et la durée du cycle de vie de chaque espèce aquatique. La survie d'une espèce aquatique donnée sera possible entre deux limites de température.

Le régime thermique d'un cours d'eau et son évolution étant des éléments déterminants du potentiel écologique du milieu considéré, il apparaît donc indispensable de se donner les moyens de connaître et de suivre ce paramètre.

Pour mémoire, la Fédération possède 2 sous réseaux de suivi de la température de l'eau ainsi répartis :

- **Réseau « Connaissance et évaluation » :**
 - 35 sondes implantées au plus près des limites des catégories piscicoles du département
 - 7 sondes déployées sur des cours d'eau classés « réservoir biologique » au titre du SDAGE
 - 8 sondes disposées en aval des drains principaux du département visant à apporter une information complémentaire à un réseau principalement maillé sur les têtes de bassins versants.
- **Réseau « Alerte et surveillance » :**
 - 30 sondes immergées sur les stations définies dans le cadre du réseau Onde de l'OFB

- 13 sondes atmosphériques en doublon sur les stations ayant subi un assec en 2020 : vise à affiner la définition des périodes d'assèchement

Sur le premier réseau, « connaissance et évaluation », les données des enregistreurs ont été relevées au début de l'année 2024. Elles seront implémentées et analysées via le module thermie du futur WebPDPG (action programmée



en 2025). Quant au second réseau, « alerte et surveillance », les données ont été relevées tous les mois. Un traitement de ces données a été fait au regard des exigences de vie de 2 espèces



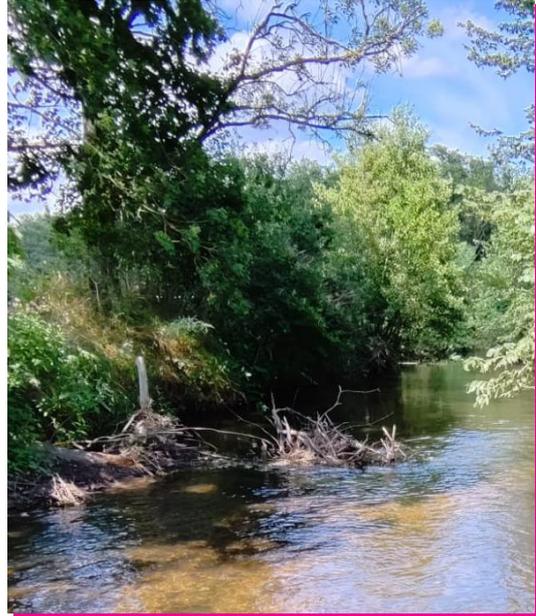
piscicoles qui sont le chevesne sur les cours d'eau de seconde catégorie et la truite fario sur les cours d'eau de première catégorie. Cette analyse est consignée sous la forme d'une fiche navette qui est transmise à l'ensemble des partenaires de la Fédération. Au total, 6 fiches navettes ont été diffusées. Notons que l'année 2024 a été particulièrement pluvieuse et donc propice au maintien d'une thermie compatible aux exigences de vie des

espèces considérées.

Ces sorties sont également l'occasion de mener une surveillance des cours d'eau. Ainsi, notre équipe technique a pu relever 2 curages au cours de ces sorties. Ces faits ont été transmis aux services de l'état concernés.

Suivi de travaux : aménagements sur la Zorn à Steinbourg.

En 2020, l'association de pêche de Steinbourg, accompagnée du SDEA et de la Fédération avait installé dans la Zorn des déflecteurs en bois visant à diversifier les écoulements et à améliorer les habitats piscicoles. Afin de quantifier le gain écologique apporté par ces travaux, un suivi, avant et après travaux, avait été mis en place. Le suivi après travaux a été réalisé au cours de l'automne 2024. Dans un souci de comparaison des métriques, le même protocole que celui mis en œuvre en 2020 a été appliqué, à savoir :



Une pêche électrique afin d'échantillonner le peuplement piscicole de la station et calculer l'Indice Poisson Rivière (IPR)

Un prélèvement des macro-invertébrés aquatique afin de calculer l'Indice Biologique Global Normalisé (IBGN)



Une caractérisation des habitats, des hauteurs d'eau et des vitesses de courant afin de calculer l'Indice d'Attractivité Morphologique (IAM)

Une fois ces métriques calculées, elles ont été confrontées avec les résultats obtenues en 2020. Globalement, les aménagements n'ont pas eu l'effet escompté et nous n'avons pas montré de gain écologique significatif. La raison principale de ce constat réside dans le choix des matériaux et le dimensionnement des aménagements.

Suivi de l'abaissement du Rhin

Dans le cadre de la surveillance et de l'entretien des ouvrages hydroélectriques du Rhin, dont elle est concessionnaire, EDF doit procéder à une visite triennale des berges du Rhin entre Marckolsheim et Strasbourg. Cette opération nécessite un abaissement du niveau d'eau d'un mètre. Afin de s'assurer qu'il n'y ait aucun dommage sur les peuplements piscicoles des milieux annexes au Rhin, la Fédération a été missionnée par EDF pour mettre en place un suivi écologique. Ainsi, et durant toute la durée de l'abaissement, un agent de la Fédération a effectué des tournées quotidiennes afin de suivre l'évolution des hauteurs d'eau des affluents en rive gauche du Rhin sur le secteur considéré. Aucune mortalité de poisson n'a été constatée.



Réseau de suivi des peuplements piscicoles

En 2024, les pêches d'inventaire ont été réalisées sur les cours d'eau salmonicoles. Après plusieurs années de sécheresse consécutives, où de nombreuses rivières ont souffert d'absences de précipitations et de très faibles débits, l'objectif était d'observer, au travers des espèces piscicoles, les capacités de résilience de ces cours d'eau et l'état des populations. 21 stations ont ainsi été prospectées. Force est de constater que les truites



ont recolonisé des secteurs alors mis à sec en 2023, sur des cours d'eau où aucun ouvrage n'entravait leur remontée. Sur d'autres, la présence ponctuelle de zones plus profondes ont permis un maintien d'un certain nombre d'individus qui se sont réappropriés le cours d'eau lorsque les niveaux d'eau sont remontés.

Suivi du peuplement piscicole du delta de la Sauer

Dans le cadre d'un projet de restauration d'une grande annexe hydraulique de la Sauer située dans le périmètre de la Réserve Naturelle du delta de la Sauer et afin compléter les données faunistiques et floristiques existantes, la Fédération de Pêche s'est proposée d'y actualiser le volet piscicole, le dernier inventaire global ayant été réalisé il y a plus de 20 ans. 6 stations, sur le cours principal de la Sauer mais également sur ses annexes (Fahrgiessen, Hot, Creil etc...) ont fait l'objet de prospections en bateau.



Le résultat de ces pêches a montré que le delta de la Sauer abritait une grande diversité piscicole avec la présence de plusieurs espèces patrimoniales telles que le brochet, l'anguille,



la bouvière, la lote et la loche de rivière. Certaines d'entre elles se sont développées, la loche de rivière, la bouvière, d'autres ont régressé comme l'anguille, enfin, d'autres ont profité de l'amélioration de la qualité du milieu pour faire croître leur population comme le brochet et la perche sur certaines stations.



Pêches de sauvetage

En 2024, deux opérations de sauvetage ont été réalisées dans le cadre de travaux sur les cours d'eau. Elles ont eu lieu sur l'Heylenbach à Wasselonne et le Soultzbach à Weiterswiller.



Cartographie des cours d'eau

Une instruction gouvernementale datant du 03 juin 2015 demande aux services de l'Etat de mettre en place une cartographie du réseau hydrographique afin de permettre aux riverains concernés de distinguer facilement les cours d'eau des fossés, non soumis aux mêmes prescriptions.

Cette démarche, commencée en 2015 dans le département, se poursuit encore aujourd'hui. Plusieurs prospections de terrain et réunions ont été organisées en 2024 afin de statuer sur les secteurs où un doute subsistait. La Fédération faisant partie du groupe de travail, elle a participé à l'ensemble des journées qui ont été organisées.

Aujourd'hui, 78 % du département a été cartographié. Les bassins versants de la Zorn, de la Moder et de la Sarre restent encore à cartographier. Le travail sera poursuivi en 2025.

Etudes pré-opérationnelles, travaux de restauration des milieux aquatiques et appui technique

Sur certains cours d'eau fortement dégradés ou modifiés par l'Homme, des études s'avèrent nécessaires avant d'entreprendre toute intervention sur celui-ci.

Restauration de la continuité écologique sur la Magel

La Fédération de Pêche poursuit son travail de restauration de la libre circulation piscicole sur la Magel. Après la finalisation du projet sur un volet administratif, la consultation des entreprises a également été réalisée. 2025 sera donc enfin l'année des travaux. Pour rappel, ce sont deux ouvrages qui seront totalement supprimés, le troisième sera, pour des raisons techniques, fortement abaissé.

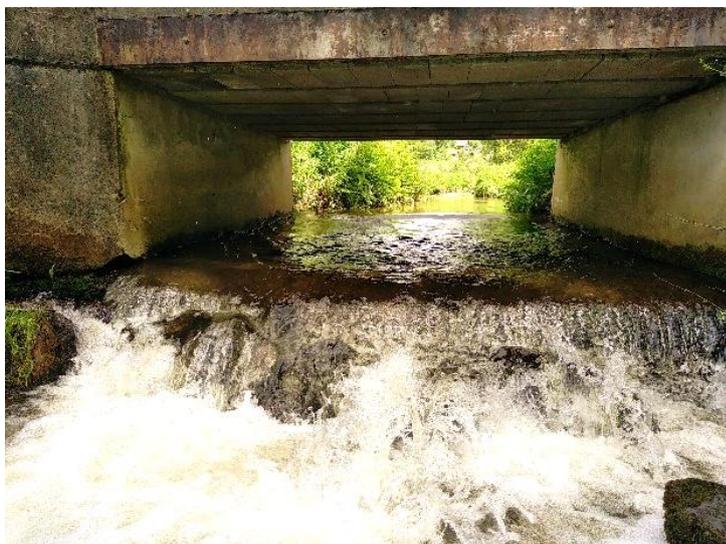


Restauration de la continuité écologique sur le Giessen

Le travail de démantèlement des ouvrages se poursuit sur d'autres bassins, notamment le Giessen. Des projets sont en cours et 2025 ou 2026 seront vraisemblablement également des années de travaux.



Restauration de la continuité écologique sur la Climontaine



Le travail de restauration de la continuité écologique se poursuit sur la Climontaine. Les scénarios d'aménagement ont été élaborés. Il faut à présent contacter individuellement les propriétaires de tous les ouvrages pour obtenir leur accord afin de réaliser des travaux. C'est une étape qui monopolise beaucoup de temps et d'énergie mais qui est indispensable pour la suite des actions.

Réunions externes auprès de différents organismes et avis techniques

La Fédération collabore avec de nombreux acteurs institutionnels œuvrant dans le secteur de l'eau. Afin d'assurer une prise en compte optimale des milieux aquatiques et de leur composante piscicole, elle s'investit activement dans les comités de pilotage des études et travaux menés par ses partenaires. Ainsi, en 2024 elle a participé aux comités de pilotage pour la restauration du canal



du Rhône au Rhin, aux projets de collectivités territoriales dans le cadre de leur programme de restauration de cours d'eau sur la Zorn, l'Ehn, la Sauer, le Giessen, la Bruche et bien d'autres.

Rapport d'activités du pôle développement

Animations

Sensibilisation au milieu aquatique

Milieu scolaire

La sensibilisation du jeune public à la découverte et à la protection du milieu aquatique sont des missions importantes de notre structure. Notre équipe d'animation a réalisé au cours de l'année six interventions en milieu scolaire. Par le biais de ce compte rendu d'activité nous tenons à remercier les AAPPMA qui mettent à disposition des enfants leurs lots de pêche.

Sensibilisation et pêche des écrevisses

Deux séances de découverte de la pêche et de la biologie des écrevisses ont été réalisées, au cours desquelles le public a largement été sensibilisé à la problématique des espèces exotiques envahissantes.

Ateliers Pêche Nature

Les Ateliers Pêche Nature (APN) ont pour objectif de permettre au pêcheur débutant, à l'issue de sa formation, de pratiquer la pêche en ayant un comportement autonome et responsable vis-à-vis de la nature, des autres usagers du milieu aquatique et de lui-même. L'APN transmet l'éthique de la pêche associative fondée sur :

Le respect du poisson, dont la pêche effectuée dans les règles d'un art résultant de la connaissance de ses modes de vie et de ses techniques de capture raisonnée.

La conscience du caractère fragile et irremplaçable des milieux aquatiques, de leur faune, de leur flore, des paysages qui leur sont associés, éléments d'un patrimoine environnemental indispensable à la qualité de la vie, à l'équilibre et à l'épanouissement de l'Homme.

La connaissance du rôle des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique et des missions d'intérêt général que la loi leur confie.

La charte APN, validée par le Président de la Fédération, permet aux associations de garantir aux mieux un encadrement de qualité et en toute sécurité.



APN Fédéral

En 2024, 30 séances d'Ateliers Pêche Nature animées par notre moniteur-guide de pêche diplômé ont eu lieu les mercredis et durant les vacances scolaires. Les jeunes pratiquent des techniques différentes sur des secteurs adaptés. Les séances sont basées sur différentes thématiques telles que la pêche des poissons blancs (coup, feeder et anglaise) et des carnassiers (spinning et casting).

Soutien aux APN bénévoles des AAPPMA

La Fédération soutient et encourage les Ateliers Pêche Nature des AAPPMA :

Elle accompagne les associations dans les démarches administratives pour la création ou le renouvellement annuel des APN : le 29 juin dernier, l'AAPPMA d'Hindisheim-Limersheim a inauguré son Atelier Pêche Nature (APN). Elle rejoint ainsi notre réseau d'APN, constitué de :

- APN Brumath
- APN Eschau
- APN Schweighouse

Elle organise des formations premiers secours (PSC1) et des formations sécurité et pédagogie à l'intention des moniteurs bénévoles.

Ainsi, 14 nouveaux bénévoles ont été formés le 12 octobre.

Un grand merci et un très grand bravo à tous ces bénévoles qui s'investissent tout au long de l'année pour transmettre leur passion et leur éthique.

Certains jeunes, qui ont été formés au sein de ces mêmes APN il y a quelques années, sont maintenant moniteurs, et/ou membres du conseil d'administration de leur AAPPMA : ces associations peuvent donc voir leur avenir sereinement !

Dotations et subventions

La Fédération du Bas-Rhin pour la pêche et la protection du milieu aquatique s'engage à vos côtés dans le cadre d'Ateliers Pêche Nature (APN) labellisés et/ou de concours de pêche pour enfants afin de contribuer activement au développement du loisir pêche dans notre département.



Pour ce faire, la Fédération attribue un lot de goodies :

Pour les concours enfants et pour les APN : 1 coupe, 2 pochettes téléphone étanche et 3 cannes télescopiques 4 m par concours

Pour les APN : 1 casquette et 1 T-shirt par enfant et par moniteur.

Pour des raisons logistiques, cette action n'a pas pu être menée en 2024 et sera reconduite en 2025.

De plus, fin 2024, le Conseil d'Administration de la Fédération a voté une aide de 250 € par APN, à condition de recevoir un compte-rendu des actions réalisées, un bilan financier et photos de la manifestation.

Salons

Festi'Pêche

A l'initiative de la Fédération de pêche du Haut-Rhin, nous étions présents à Festi'Pêche, espace dédié à la pêche dans le cadre du salon FestiVitas s'est tenu au Parc Expo de Mulhouse début février et qui attire chaque année plus de 25 000 visiteurs.

Expo pêche Eckbo

Nous étions présents au salon au salon "Expo pêche Eckbo" organisé par l'AAPPMA d'Eckbolsheim du 26 au 28 janvier.

Inauguration station d'épuration

Le 23 et 24 mars, nous avons tenu un stand lors de l'inauguration de la station d'épuration de Benfeld organisée par le SDEA.

Fête de la nature

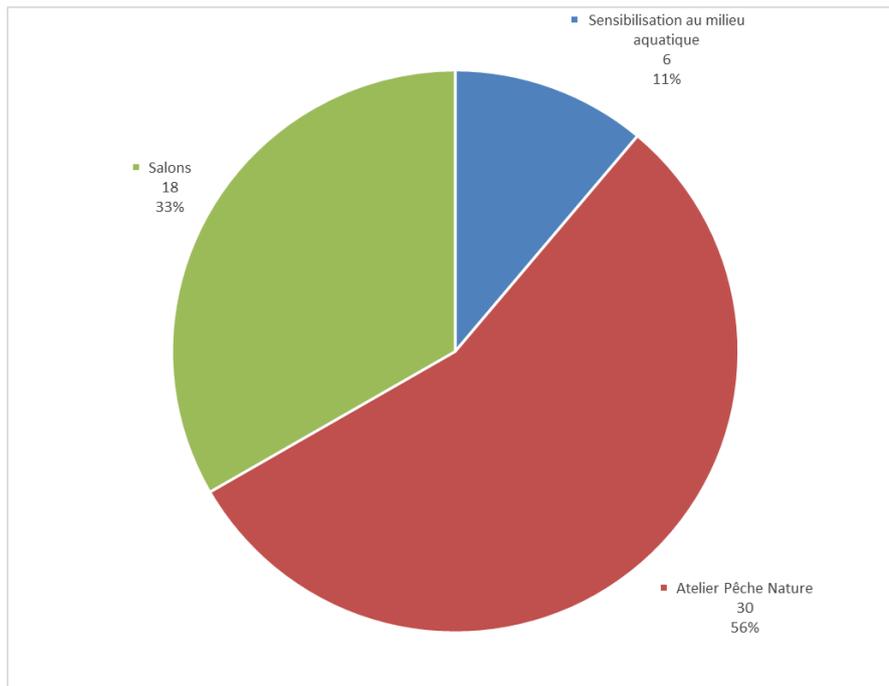
Le 25 mai 2024, nous avons participé au World Fish Migration Day en prenant part à la Fête de la nature organisée par l'Association Maison Bruche piémont à la passe à poissons de Wolxheim. Les actions de l'association Rhin Meuse Migrateurs y ont été présentées, ainsi qu'un atelier découverte des petites bêtes lié à un atelier montage de mouches.

Salon Nature et Loisirs

Le 09 juin 2024, nous avons participé au salon nature et loisirs à Kolbsheim organisé par la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin. Cet évènement a accueilli plus de 6 500 visiteurs qui ont pu découvrir notre loisir en testant notre simulateur de pêche et par un atelier de montage de mouches.



Au total, 54 demi-journées d'animations ont été réalisées, réparties comme suit :



Empoisonnement des lots de pêche

Subventions

La fédération de pêche soutient par des subventions les empoisonnements assurés par les AAPPMA. Ces subventions prennent deux formes :

- Une subvention alevinage, ouverte à toutes les AAPPMA, prenant en charge 50% des empoisonnements en alevins (truite, ombre, brochet, sandre...) sur les eaux libres. Attention, la demande de subvention doit être envoyée avec le plan d'alevinage pour validation avant commande.
- Une subvention empoisonnement pour les AAPPMA membres de l'URNE et du bassin (prise en charge de 50% de la facture avec une subvention maxi de 5000€ par bassin).

Immersion

Au printemps, la pisciculture fédérale a procédé à une immersion de 1100 kg de truites arc-en-ciel dans le contre-canal de drainage du Rhin, dont 600 kg au parcours « mouche » à Plobsheim et 500 kg entre Schoenau et Gerstheim.



Communication

Cette année, de nombreuses activités de communication ont pu être opérées :

Réalisation du guide de la pêche 2024 :

Le guide de la pêche du Bas-Rhin 2024 n'est plus seulement un recueil de la réglementation : il a été étoffé afin de mieux renseigner les pêcheurs sur le rôle et les actions de la Fédération et des AAPPMA, et sur l'halieutisme en général. Afin de réduire l'empreinte carbone, nous avons diminué le nombre d'exemplaire imprimés. Les pêcheurs sont désormais invités à le consulter sur notre site internet : pour le trouver facilement, des affiches avec QR code ont été éditées.



Gestion des réseaux sociaux et du site internet:

En 2024, afin de tenir les pêcheurs informés de l'actualité concernant la pêche, la protection du milieu aquatique et les actions de la Fédération, nous avons émis plus de **60 publications** sur la page d'accueil de notre site www.pecche67.fr, sur Facebook et sur Instagram.

Campagne Mailing Info Pêche :

Les pêcheurs ont été renseignés des informations importantes et des grands évènements réalisés par la Fédération par l'envoi de 13 mails en 2024.

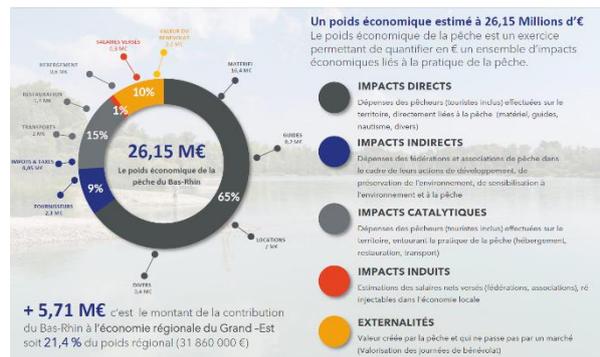
Etude du poids socio-économique dans le Bas-Rhin :

La Fédération, à l'initiative de l'Association Régionale des Fédérations de Pêche Grand Est, a réalisé une enquête afin de mieux connaître les pêcheurs et cerner les impacts économiques de l'activité de pêche en région Grand Est.

Afin de mieux cerner les attentes et les habitudes des pêcheurs, un questionnaire en ligne a été mis en place. Ce dernier, totalement anonyme, vise à recueillir des données essentielles permettant d'orienter les politiques de développement du loisir pêche et de restaurer les milieux aquatiques de manière concertée et efficace.

Cette initiative a été suivie de rencontres entre les différents acteurs du secteur et du tourisme afin d'affiner les spécificités locales et d'explorer les opportunités de développement futur.

Les conclusions de cette étude seront partagées à travers des restitutions locales et régionales, permettant ainsi aux pêcheurs et aux partenaires des fédérations de bénéficier d'une vision claire sur l'évolution et les perspectives du secteur.



Participation au groupe de travail “sensibilisation aux poissons migrateurs”



En partenariat avec l'Union de Bassin Rhin Meuse, Rhin Meuse Migrateurs et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, la fédération a travaillé à la conception d'une plaquette et de kakémonos destinés à sensibiliser le grand public sur les poissons migrateurs, leurs habitats et plus globalement la biodiversité des milieux aquatiques.

Soutien à la fédération de chasse pour son action “j’aime la nature propre”.

J’aime la Nature Propre (JLNP) est une opération participative et citoyenne de ramassage des déchets dans la nature à l’initiative de la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) et financée par l’Office Français de la biodiversité (OFB) via le dispositif écocontribution.

Cette initiative s’est déroulée les 15, 16 et 17 mars 2024, dans de nombreuses communes en France en mobilisant les citoyens bénévoles soucieux de leur environnement et qui agissent pour préserver et nettoyer la nature.

La fédération de pêche a relayé la communication de la fédération des chasseurs du Bas-Rhin pour inciter les pêcheurs à y participer activement.



Aménagements et accessibilité halieutiques

Personnes à mobilité réduite (PMR)

L'accessibilité aux lots de pêche peut s'avérer difficile pour les personnes âgées et à mobilité réduite.

La Fédération conseille et finance désormais une AAPPMA par an pour la création de postes de pêche adaptés.



En 2024, en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, la Fédération a accompagné l'AAPPMA de Woerth pour la réalisation d'un ponton de pêche pour personnes à mobilité réduite.

Le projet a donc été constitué d'un aménagement d'un ponton PMR de 6m de long (4 places), relié à la route par un cheminement adapté, et à une aire de stationnement sécurisée.

Nous avons pu obtenir des financements FNPF et EDF à hauteur de 6500€ pour un budget global de 14112€.

Autorisations de circuler

Afin de permettre aux pêcheurs d'accéder au Rhin via les routes gérées par VNF, la fédération de pêche a mis en place une application de traitement des demandes d'autorisation de circuler. En 2024, plus de 1340 personnes ont bénéficié de ce dispositif.

Après trois années de négociation, la Fédération a obtenu une nouvelle autorisation de circuler le long du Rhin sur l'île de Marckolsheim pour les pêcheurs qui a pu être. En 2024, 119 pêcheurs ont obtenu cette autorisation



Panneaux

Lots de pêche des AAPPMA

Afin que l'Association puisse répondre au mieux à ses obligations statutaires d'information de ses adhérents et des pêcheurs en général, la Fédération propose la mise en place de panneaux normalisés et personnalisables indiquant les lots de pêche du domaine privé des AAPPMA.



Les Comités Technique de Gestion Piscicole de Bassin sont pilotes de l'action sur le territoire et font relais avec les AAPPMA.

Le coût unitaire est de 1.80€ TTC le panneau, à la charge des Bassins et/ou des Associations.

Réserves de pêche

Régulièrement dégradés ou arrachés, des panneaux des réserves de pêche du domaine public sont remis en place par notre responsable de la garderie au cours de ses tournées de surveillance.



Parcours mouche

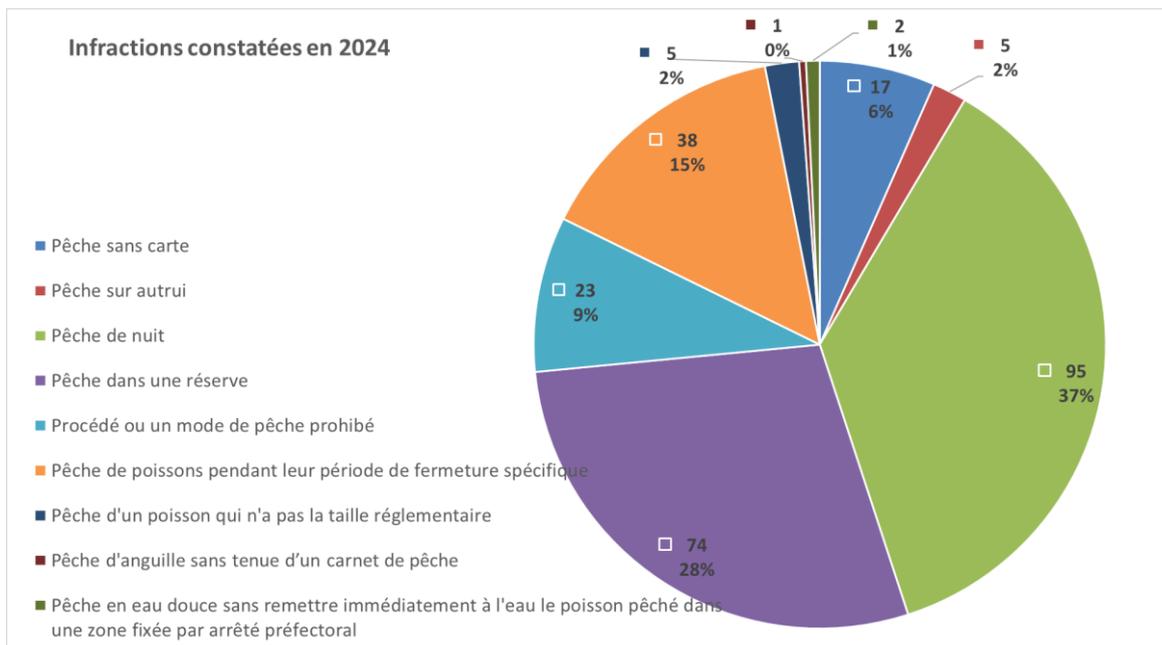
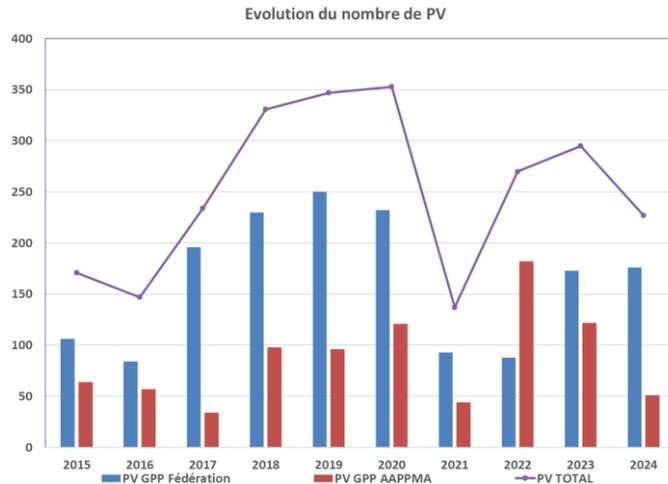
Dans l'optique d'informer au mieux les pêcheurs sur la réglementation spécifique du parcours mouche du contre canal à Plobsheim, une vingtaine de nouveaux panneaux ont été fixés tout au long du parcours.



Garderie

Bilan

En 2024, les gardes pêche particuliers ont encore témoigné de leur engagement par leur présence régulière sur le terrain : 891 tournées ont été réalisées par les 19 gardes bénévoles de la fédération, pour plus de 6000 pêcheurs contrôlés : c'est deux fois plus que l'année précédente ! Durant l'année passée, il a été dressé **227 procès-verbaux** dont 176 par des gardes pêche particuliers de la fédération et 51 par des gardes pêche particuliers des AAPPMA.



Cette synthèse est l'occasion de formuler nos plus vifs remerciements et notre gratitude à ces personnes bénévoles engagées qui, au quotidien, tentent de veiller aux respects des lois et règlements aux bords de nos cours d'eau.

Accompagnement des bénévoles

Notre responsable de la garderie a accompagné les gardes pêches fédéraux et des AAPPMA dans leurs démarches administratives, mais également sur le terrain dans le cadre de leurs tournées de surveillance. Il a ainsi parcouru 4200Km lors de ces 38 tournées et contrôlé 227 pêcheurs.

Une vingtaine de tenues, financées par la FNPF et la Fédération du Bas-Rhin, ont été commandées afin de (ré)équiper certains gardes-pêche.



La fédération rembourse les frais kilométriques des gardes pêche bénévoles commissionnés par la fédération. En 2024, ils ont été dédommagés de 28 095,39€ pour les 41163,7 km parcourus.

En tout, c'est plus de 36 630 € qui ont été investis en 2024 pour assurer la surveillance et la protection des lots de pêche de notre département.

Formation

Depuis la nouvelle loi sur l'eau de décembre 2006, toutes personnes voulant devenir Garde-Pêche Particulier doit obligatoirement passer une formation afin d'acquérir les compétences nécessaires à cette fonction.

Cette formation comprenant 2 modules et totalisant une vingtaine d'heures. Le premier module est consacré au droit et à la déontologie tandis que le second est axé sur la connaissance des milieux aquatiques, de la pêche et de la réglementation.

La Fédération du Bas Rhin pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique organise chaque année une session de formation initiale, à l'intention des futurs gardes pêche particuliers.

La formation, les 3 repas avec boissons sur place et le mémento du garde-pêche ont été offerts aux participants !



En février 2024, 15 nouveaux gardes-pêche ont été formés au module 1 et 3.

Sentinelles de la nature

Les gardes pêche bénévoles, et les pêcheurs nous informent régulièrement de diverses pollutions (pneus, déchets, embarcations à l'abandon...) qui ne sont pas de la compétence de la fédération.

Nous prenons alors contact avec nos différents partenaires (Communes, Brigade fluviale, OFB, SDEA, Service de l'Ill, ...) qui se chargent d'engager une démarche d'enlèvement de ces déchets.

Par ce rôle de 'sentinelle des cours d'eau' de notre réseau pêche, nous participons à la protection du milieu aquatique.



Les pêcheurs sont tous invités à composer le 18 (pompiers en cas de pollution de l'eau (pollution chimique), ou la mairie concernée qui a le pouvoir de police et la compétence de gestion des déchets.

Suivi abaissement du Vieux-Rhin au Rohrschollen

Le 16 février 2018, un abaissement réalisé sur le Barrage agricole de Kehl Strasbourg (BKS), a conduit à un assèchement du Bauergrundwasser, notamment dans sa partie Nord, ayant occasionné une mortalité piscicole.

Pour donner suite à cet évènement, un test d'abaissement a été réalisé en février 2024 afin de déterminer le niveau d'abaissement critique du BKS pour le Bauergrundwasser.



En concertation avec la DREAL Grand Est, la Ville de Strasbourg, EDF et VNF, un agent de la Fédération s'est rendu quotidiennement sur place pour effectuer une surveillance en étroite collaboration avec les gardes de la réserve naturelle sur le réseau hydrographique du Bauergrundwasser et du Vieux-Rhin.

Le protocole a permis de maintenir en eau le Bauergrundwasser, et des poissons coincés dans des poches d'eau ont pu être sauvés.



Seul bémol, nous avons constaté la mortalité d'environ 10 kg de poissons piégés dans une dépression causée par le déracinement d'un arbre.



La Fédération a émis ses recommandations pour les abaissements futurs et plus importants :

- Détermination des lieux critiques à surveiller
- Utilisation d'un drone couplé à une présence terrain pour une intervention rapide
- Proposition de formation des gardes de la réserve à la réglementation pêche

Défense des intérêts des pêcheurs

Pêche au vif

Le lundi 18 mars 2024, le Conseil Municipal de Strasbourg a voté une motion visant à demander l'interdiction de l'utilisation d'animaux vertébrés vivants comme appâts dans le cadre de la pêche de loisir (pêche au vif) présentée par le groupe « Strasbourg Ecologiste et Citoyenne ».

L'objectif de cette motion est d'obtenir du Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire une réglementation nationale visant l'interdiction partout en France de l'utilisation d'animaux invertébrés vivants comme appâts.

La Fédération du Bas-Rhin pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a défendu fermement le loisir pêche en expliquant ne pas partager les arguments avancés, à savoir :

- La souffrance des poissons
- Les menaces sur la biodiversité

La Fédération du Bas-Rhin pour la pêche et la protection du milieu aquatique a également reclarifié le cadre juridique :

Le code de l'Environnement précise que seul le préfet peut limiter les procédés et modes de pêche existant. Aujourd'hui, la pêche au vif reste une activité légale dans toute la France sauf pendant la fermeture spécifique du brochet.

La démarche de la ville de Strasbourg, déjà réalisée par d'autres municipalités écologistes en France, n'a donc pas abouti, pas plus que dans le cadre européen.

Cormorans

Depuis le 19 septembre 2022, le gouvernement avait suspendu les tirs de « régulation » du grand cormoran sur les eaux libres. Il interdisait ce faisant aux préfets d'accorder des tirs de « régulation » pour protéger les poissons.

La FNPF et l'ensemble de son réseau associatif avaient vivement dénoncé ce choix extrême qui allait à l'encontre de la protection du peuplement piscicole, et notamment de certaines espèces patrimoniales au statut fragile.

En effet, le grand cormoran consomme entre 300 et 500 grammes de poisson par jour, s'attaquant notamment aux poissons migrateurs, au brochet, à l'ombre commun et à la truite. De nombreux constats sur le terrain prouvent également que l'oiseau a étendu son territoire d'installation et qu'il se sédentarise.

Le Conseil d'État a rendu, le lundi 8 juillet 2024, une décision historique donnant raison à la Fédération Nationale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FNPF) et à son réseau.

Il a donné quatre mois aux ministres de l'Agriculture et de la Transition écologique pour prendre un nouvel arrêté fixant des quotas départementaux de tirs pour leur régulation en eaux libres.

Le projet d'arrêté « cormorans » a été soumis à la consultation du public du 18 octobre au 8 novembre 2024. Cette consultation constituait la dernière étape avant la publication du texte.

La Fédération du Bas-Rhin a donc invité les pêcheurs à participer à cette consultation pour faire valoir les positions de notre réseau associatif et pour s'exprimer sur les enjeux spécifiques rencontrés sur le terrain.

L'arrêté ministériel concernant la régulation du grand cormoran a été publié le 24 février 2025.

Cet arrêté établit un cadre précis pour la protection de nos piscicultures et de nos espèces piscicoles menacées dans nos cours d'eau, plans d'eau et pisciculture.

Notre Fédération va étudier attentivement les modalités d'application pour formuler une demande d'arrêté préfectoral autorisant la régulation du cormoran.

Après une première lecture, nous pouvons vous préciser que :

Un titulaire d'un permis de chasse valide pourra participer aux opérations de régulation uniquement s'il est mandaté par des agents assermentés ou inscrit sur la liste de l'arrêté préfectoral.

La Fédération du Bas-Rhin en lien avec la Fédération Nationale reste vigilante et continue de défendre l'intérêt des pêcheurs !

Compte rendu d'activités 2024



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

PÊCHE

Fédération du Bas-Rhin pour la Pêche et la
Protection des Milieux Aquatique